

INFRACTION DU 15.05.2016 A ISTRESrn80 DEGRADATION VOLONTAIRE DE
MONUMENTS OU OBJETS D'UTILITE PUBLIQUErnJUGEMENT CONTRADICT NO
00000227 1614000097rnPRONONCE LE 12.08.2016 PAR TGI D'AIX-EN-PROVENCE AIX
EN PROVENCE TEL : 04 42 33 83 00rn40 BD CARNOT 13625 AIX EN PROVENCERNAVIS
LE 10.12.2016 DERNIER AVIS LE 26.01.2017rnACTION(S) ENGAGEE(S)

*****rnOPPO
DU 04.05.2017 NUMERO 17 00051278rnOPPO.ADM.EMP DU 04.05.2017 NUMERO 17
00017208

Par **splinterr**, le **16/05/2017 à 18:17**

j'ai appelé le tribunal d'Aix en Provence,ont m'as répondu que c'était des frais de jugement et de dossiers,pourquoi la juge ne me la pas dis lors du délibéré? a la ligne frais de poursuite la somme est de 0 euros, les frais de poursuite sont t'il identiques au frais de jugement et de dossiers?ou c'est complètement différent? pouvez vous m'aidez a comprendre?? merci.

Par **morobar**, le **17/05/2017 à 07:30**

Bonjour,rnLe juge n'est pas en mesure d'établir le cout de justice (les dépens) qui peuvent varier selon nominations d'experts ou non, frais d'huissiers...rn127 euro ce n'est pas cher, ce n'est même pas le prix de revient du greffier.

Par **splinterr**, le **17/05/2017 à 18:18**

merci pour votre réponse,d'accord je comprend mieux...je m'en tire bien alors ^^si ce n'est même pas le prix de revient du greffier,je vais régler sa au plus vite.